

Formulaire de location de matériel de réception

Punaauia le,

Pour le compte de :

Personne à contacter :

Téléphone :

Adresse mail

Motif :

Lieu de livraison :

Période de location

Livraison le :

Retrait le :

Ou Récupération le :

Retour le :

	Prix unitaire journalier	Quantité	Nombre de jour(s)	Montant
Table	500			0
Chaise	100			0
Barrière de sécurité	500			0
Chapiteau à armature				
6x4	10000			0
6x8	20000			0
6x12	30000			0
Selon stock disponible de l'équipe de la Menuiserie				
Podium (1.22x2.44x0.60)	1000			0
Panneaux d'affichage	500			0
Scène de 4.88m x 9.54m	15500			0
Scène de 6.10m x 10.98m	21500			0
Total en chiffre				0

Soit , _____ Francs.

DEMANDEUR

EQUIPE PARC MATERIEL

REGIE

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 – 98717 Punaauia – Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf

CONTACT BUREAU

TEL : 40.86.57.37 (VALERIE OU TAHARIA) OU 40.86.57.36 (LINDSEY)

MAIL : taharia.pita@mairiedepunaauia.pf, chef équipe de PARC MATERIEL

valerie.teamo@mairiedepunaauia.pf, secrétariat PARC MATERIEL

lindsey.teriitemoehaa@mairiedepunaauia.pf, responsable pôle PARC MATERIEL et TRANSPORT

IMPORTANT

Les demandes de matériel émanant des services communaux dans le cadre d'un projet communal sont prioritaires.

Une date de livraison et de retrait est arrêtée par le demandeur et l'équipe du parc matériel et devra être respecté par toute les parties, sauf si empêchement de dernière minute. En cas de modification, toutes les parties devront être prévenues 5 jours ouvrés à l'avance.

TARIF DE LOCATION

Délibération n°141/2015 et n°142/2015 du 24 septembre 2015

LIVRAISON HORS COMMUNE

L'avis du Maire est obligatoire pour la location de matériel en dehors de la commune de Punaauia.

CONSIGNES AUX USAGERS

1. Le jour du dépôt, le matériel devra être réceptionné par le demandeur ou une tierce personne, où un comptage de vérification devra être effectué par toute les parties.
2. Durant toute la période de location, le matériel est sous l'entière responsabilité du demandeur. Tout dégradation du matériel sera facturé au demandeur.
3. Le demandeur ou une tierce personne, devra impérativement être présent le jour du retrait.